



LA DÉCLARATION DE CRÉATION/DE VACANCE D'EMPLOI

Mise à jour – novembre 2024

RÉFÉRENCES

- Code général de la fonction publique, notamment ses articles [L.313-4](#) et [L.452-36](#)

QUAND FAUT-IL FAIRE UNE DÉCLARATION ?

DÉPART DÉFINITIF DU FONCTIONNAIRE (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Mutation interne et externe	<ul style="list-style-type: none">• Mutation à la demande de l'agent• Changement d'affectation interne
Radiation des cadres	<ul style="list-style-type: none">• Démission• Abandon de poste• Licenciement• Révocation• Retraite• Rupture conventionnelle• Décès• Perte de la nationalité française• Interdiction d'exercer un emploi public• Fin de détachement sur emploi fonctionnel
Intégration directe	<ul style="list-style-type: none">• Au sein d'un autre cadre d'emplois• Au sein d'un autre fonction publique

DÉPART TEMPORAIRE DU FONCTIONNAIRE (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Détachement	<ul style="list-style-type: none">• Détachement de plus de 6 mois• Détachement pour stage<ul style="list-style-type: none">↳ Uniquement sur le grade d'accueil• Fin de détachement pour stage<ul style="list-style-type: none">↳ Sur le grade que quitte l'agent (grade d'origine si l'agent est titularisé, grade d'accueil si l'agent n'est pas titularisé)
Disponibilité	<ul style="list-style-type: none">• Disponibilité de plus de 6 mois en cas de :<ul style="list-style-type: none">↳ Disponibilité d'office pour raison de santé↳ Disponibilité de droit pour raison familiale• Pour les autres cas :<ul style="list-style-type: none">↳ Dès le 1^{er} jour de disponibilité

NOMINATION STAGIAIRE

Suite à réussite à concours	<ul style="list-style-type: none">• Nomination stagiaire (1^{er} stage) après inscription sur liste d'aptitude• Détachement pour stage après inscription sur liste d'aptitude<ul style="list-style-type: none">↳ Uniquement sur le grade d'accueil• Fin de détachement pour stage<ul style="list-style-type: none">↳ Sur le grade que quitte l'agent (grade d'origine si l'agent est titularisé, grade d'accueil si l'agent n'est pas titularisé)
Suite à promotion interne	<ul style="list-style-type: none">• Détachement pour stage après inscription sur liste d'aptitude<ul style="list-style-type: none">↳ Uniquement sur le grade d'accueil• Fin de détachement pour stage<ul style="list-style-type: none">↳ Sur le grade que quitte l'agent (grade d'origine si l'agent est titularisé, grade d'accueil si l'agent n'est pas titularisé)
En cas de nomination directe (catégorie C1)	<ul style="list-style-type: none">• Recrutement directe en qualité de stagiaire• Nomination stagiaire d'un contractuel sur le poste déjà occupé ou sur un autre poste

RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Sur emploi permanent	<ul style="list-style-type: none">• Tous types de contrats, lors du recrutement ET à chaque renouvellement• Conclusion d'un CDI
Sur emploi non permanent	<ul style="list-style-type: none">• Conclusion d'un contrat de projet

AUTRES CAS

Création ou modification d'emploi	<ul style="list-style-type: none">• Création d'un nouvel emploi• Modification du temps de travail de plus de 10 % (à la hausse comme à la baisse)• Transformation d'un poste à temps complet en poste à temps non complet• Modification du temps de travail d'un poste modifiant l'affiliation de l'agent à la CNRACL ou à l'IRCANTEC
--	--

▶ QUAND NE FAUT-IL PAS FAIRE DE DÉCLARATION ?

DÉPART TEMPORAIRE DU FONCTIONNAIRE (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Congés et absences

- Congés annuels
- Autorisations d'absence
- Congé de maladie de toute nature
- Congé lié à la parentalité (maternité, paternité, de naissance, d'adoption)
- Congé parental
- Temps partiel
- Suspension
- Exclusion temporaire de fonctions
- Congé lié à une activité citoyenne
- Mise à disposition
- Décharge d'activité syndicale

RECRUTEMENT ET NOMINATION

Recrutement d'un contractuel

- Accroissement temporaire d'activité
- Accroissement saisonnier d'activité
- Remplacement d'un agent indisponible (article L.332-13 du CGFP)
- Collaborateur de cabinet
- Collaborateur de groupe d'élus
- Contrat de droit privé

Nomination

- Avancement de grade